



PROJET D'APPUI À L'ASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU BÉNIN POUR LA MISE EN PLACE D'UN PRODUIT D'ASSURANCE RÉCOLTE DES CULTURES COTON ET RIZ (PA- AMAB)

Date D'approbation :

23/9/2014

Pays :

Bénin

Type :

Prêt

Montant :

1,089 Mds

1.IDENTIFICATION DU PROJET

Le projet d'appui à l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin (AMAB) s'inscrit dans le cadre du Programme d'assurance récolte promu par la Banque dans les pays de l'UEMOA.

Ce Programme d'assurance récolte a été initié par la BOAD suite à la crise alimentaire de 2008 intervenue dans la zone UEMOA. La BOAD a considéré, à juste titre, que les risques climatiques affectent de façon significative le développement d'une agriculture prospère, efficace et pérenne. Ainsi, de 2010 à 2012, la BOAD a financé une étude de faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme d'assurance récolte dans les pays de l'UEMOA. Cette étude a conclu à la faisabilité de l'assurance récolte dans la zone.

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace des recommandations de l'étude de faisabilité, la BOAD a recruté, par appel d'offres international, le Cabinet FINACTU, spécialiste de l'assurance agricole, pour lui apporter une assistance technique. Des missions d'identification approfondies ont ainsi été conduites dans les différents pays et ont permis d'identifier des actions au titre : i) des projets d'appui au Bénin et au Sénégal; (ii) des projets d'intervention au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée Bissau, au Mali, au Niger, et au Togo.

Les projets d'appui permettront notamment de renforcer les capacités des sociétés d'assurance récolte du Bénin et du Sénégal.

Le présent dossier porte sur le projet d'appui qui a été retenu au titre du Bénin. La requête de financement du Projet d'appui à l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin (AMAB) a été soumise à la Banque par lettre n°2657/MEF/DC/SGM/DGAE/DA du 28 octobre 2011 du Ministre de l'Economie et des Finances du Bénin.

Le projet sera exécuté sur une durée globale de vingt-quatre (24) mois (2

campagnes cotonnières et de riziculture).

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le Projet trouve sa justification dans les considérations suivantes :

- i) la nécessité de réduire la vulnérabilité des producteurs de coton et de riz aux risques climatiques dans la phase « production »;
- ii) la nécessité de renforcer la capacité financière de l'AMAB ;
- iii) la contribution à l'atteinte des objectifs visés par le Gouvernement béninois dans le cadre du soutien à la filière cotonnière et aux filières agricoles prioritaires, conformément au Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA).

3. OBJET ET OBJECTIF DU PROJET

Le Projet a pour objet de fournir un appui à l'AMAB pour développer ses activités dans le domaine de l'assurance récolte, en vue de protéger les producteurs de coton et de riz contre la perte de rendement liée aux aléas climatiques. Des produits d'assurance récolte indiciels seront élaborés dans le cadre du projet et mis à la disposition des producteurs de coton et de maïs.

L'objectif global du projet est de réduire la vulnérabilité des producteurs de coton et de riz, en mettant à leur disposition un produit d'assurance couvrant la phase « production » aujourd'hui non couverte. Le projet vise, à moyen et long terme, à améliorer le bien-être des producteurs de coton en renforçant leur sécurité, afin de leur permettre d'accroître leur productivité.

Les objectifs spécifiques sont :

- i) fournir des polices d'assurance récolte pour les campagnes cotonnières 2015-2016 et 2016-2017 à l'ensemble des producteurs de la filière coton du Bénin et aux producteurs de riz s'approvisionnant en intrants auprès de la SONAPRA ;
- ii) accroître les capacités techniques et financières de l'AMAB afin de le rapprocher de son seuil de viabilité.

4. ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

La zone d'influence du projet concerne la zone de production cotonnière qui s'étend du nord au centre-nord du Bénin et les villes de Malanville et de Glazoué où se situent les rizeries de la SONAPRA.

5. GROUPE CIBLE

Le groupe cible est constitué de l'ensemble des producteurs de la filière coton (environ 350 000 producteurs) et des producteurs de riz (environ 1 000 riziculteurs) qui s'approvisionnent en intrants à crédit auprès de la SONAPRA.

6. LES COMPOSANTES DU PROJET

Le projet comprend quatre (04) composantes qui sont :

- i) Elaboration des produits d'assurance récolte ;
- ii) Renforcement des capacités de l'AMAB ;
- iii) Appui institutionnel et sensibilisation des producteurs ;
- iv) Coordination et gestion du projet.

7. COÛT ET FINANCEMENT

Le coût total est estimé à de 1 270 M FCFA Hors Taxes et 1 498 M FCFA toutes Taxes comprises. Il sera financé comme suit :

- i) 1 089 M FCFA (86%) par la BOAD,
- ii) 88 M FCFA (7%) par l'AMAB ,
- iii) 93 M FCFA (7%) par l'Etat.